

Le THEÂTRE

Spécialité ou option

Créateur de talents

En complément des dix enseignements communs suivis en seconde générale et technologique, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. La première année de lycée a pour objectif de permettre aux élèves de préparer et de choisir leur voie en cycle terminal : technologique ou générale.

Ainsi les élèves de seconde générale et technologique suivent des enseignements communs afin d'acquérir une culture générale et des méthodes de travail et ils peuvent également choisir au plus deux enseignements optionnels, un enseignement général et/ou un enseignement technologique.

L'enseignement de la spécialité

Cet enseignement s'adresse aux élèves de premières et terminales. Les élèves reçoivent un enseignement théorique assuré par des professeurs de lettres titulaires de la certification complémentaire « théâtre et expression dramatique » et d'un enseignement pratique dirigé par plusieurs metteurs en scène professionnels dont le partenariat est financé par la D.R.A.C. de Bourgogne. Les élèves bénéficient également d'une école du spectateur qui leur permet d'assister chaque année à une quinzaine de spectacles de la création contemporaine. Pour cela, ils se rendent à Dijon, Chalon, Auxerre, Paris... internat possible ces soir-là pour les élèves demi-pensionnaires.

Le transport des élèves aux spectacles est intégralement pris en charge par la région BFC. La participation financière des familles s'en trouve donc très réduite. Des épreuves sanctionnent cet enseignement au baccalauréat : une épreuve écrite et une épreuve de pratique sur plateau. Les élèves peuvent en complément passer l'épreuve facultative. Les élèves présentent plusieurs fois chaque année leurs travaux, en cours de réalisation et en fin de parcours, lors de séances ouvertes au public.

L'option facultative

Elle est ouverte à tous les élèves de seconde, première et terminales, quelle que soit la filière, générale ou technologique, qu'ils ont choisie.

Cette option comprend 3 heures d'enseignement hebdomadaire : 2 heures de pratique avec un professeur titulaire de la certification « théâtre – expression dramatique » et des professionnels du théâtre, et 1 heure de théorie.

Ils bénéficient également d'une « école du spectateur » encadrée par les professeurs du lycée, et présentant leurs réalisations en public plusieurs fois chaque année.

Au baccalauréat, ils passent une épreuve affectée d'un coefficient 2 qui ne porte que sur les points obtenus au-dessus de la moyenne.

Les choix artistiques sont éclectiques et permettent aux élèves de cette option de rencontrer des créateurs très divers et des univers esthétiques aussi variés que possible.

